



La mobilité est un maillon central dans la création de lien social et elle commence bien souvent par l'ascenseur pour les locataires du parc social. En effet, les déplacements verticaux conditionnent notre accès à la ville et plus largement notre lien aux autres. On estime aujourd'hui que l'ascenseur, avec 100 millions de trajets journaliers, est le premier moyen de locomotion dans notre pays, mais on le sait aussi, les pannes sont trop fréquentes et les temps de remise en service trop longs.

Etre mobile est pourtant un enjeu d'intégration et d'égalité et il en va du respect du droit à la mobilité. Ce droit nous enjoint, nous bailleur, à redoubler d'efforts pour vous offrir des solutions alternatives en cas de pannes et à solutionner ces pannes au plus vite. Cependant, nous le constatons au quotidien, en France nous sommes dépendants des réparateurs et de l'approvisionnement de pièces électroniques qui viennent le plus souvent d'Asie. Ces délais et la gestion en flux des stocks des réparateurs doivent nous interroger sur le modèle économique et industriel en France et en Europe. Alors que le besoin en mobilité verticale ne cesse de croître à mesure que nous densifions la ville et que la population vieillit, le droit de se déplacer verticalement des citoyens peut-il dépendre d'une production industrielle étrangère et de cette gestion en flux inadaptée d'opérateurs privés ?

J'aurai à cœur, en tant que Président d'Office HLM, de défendre ces questions auprès des nouveaux élus de l'Assemblée nationale pour faire, du sujet de la mobilité verticale, un enjeu majeur de la politique nationale.

Mathieu Monot

Président de Seine-Saint-Denis habitat

la lettre locataires

Avez-vous pensé au chèque énergie pour payer vos factures?

Le chèque énergie est une aide de l'Etat versée sous condition de ressources, pour aider les ménages à payer une partie des factures d'énergie de leur logement. En 2024, le montant du chèque énergie est compris entre 48 € et 277 €.

Comment en bénéficier?

Vous n'avez aucune démarche à faire. C'est l'administration fiscale qui établit chaque année la liste des bénéfiiciaires en fonction du revenu fiscal de référence du ménage et de la composition du foyer.

Ce chèque est nominatif et est envoyé par courrier une fois par an, à l'adresse connue de l'administration française. Cette année, il a été envoyé au mois d'avril 2024.

Comment utiliser mon chèque énergie?

Remettez directement votre chèque énergie à Seine-Saint-Denis habitat: son montant sera déduit de votre prochaine quittance.

Si vous vivez dans un logement individuel (une maison ou un pavillon), vous devez utiliser votre chèque énergie directement auprès de votre fournisseur: Seine-Saint-Denis habitat ne pourra pas le prendre en charge.

Attention! Votre chèque énergie n'est pas un chèque bancaire: il n'est pas encaissable auprès d'une banque et dispose d'une date de validité, inscrite sur le recto du chèque.



Pour en savoir plus sur le chèque énergie ou connaître votre éligibilité : www.chequeenergie.gouv.fr

Vous n'avez pas reçu votre chèque? Faites votre demande sur : https://chequeenergie2024.asp-public.fr/chqnrj2024/

Les bons gestes d'utilisation des ascenseurs

L'Office compte 559 ascenseurs sur son patrimoine et mène un ambitieux programme de maintenance et de rénovation de ces installations.

Tous les appareils font l'objet d'un suivi et d'un entretien régulier qui prévoit des visites préventives toutes les 6 semaines, des interventions de dépannage et de réparation en fonction des besoins et un contrôle complet des appareils réalisé au minimum tous les 5 ans

Leur maintenance peut néanmoins s'avérer longue et complexe, pour diverses raisons:

- des délais d'approvisionnement plus ou moins longs du matériel, en fonction de leur typologie ou leur marque,
- des ruptures de stock lorsque le matériel est ancien,

L'ascenseur est un service utile à tous les locataires de la résidence. Ce sont des appareils sophistiqués et des gestes anodins peuvent facilement les rendre hors d'usage.

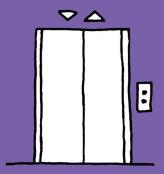
Alors, pour que chacun puisse les utiliser en toute sécurité et éviter l'inconvénient d'une panne due à un mauvais usage ou à des dégradations volontaires, certaines règles sont à respecter:

- Ne dépassez pas la charge maximale autorisée, en kilos et en nombre de personnes.
- Ne bloquez pas la fermeture des portes et n'ouvrez pas les portes avant sa complète immobilisation à un étage.
- Ne sautez pas, n'effectuez pas de mouvements brusques dans la cabine et ne donnez pas de coups de pieds dans les portes.

En plus de poser un réel problème d'hygiène, les gestes ci-dessous sont strictement interdits lors de l'utilisation de l'ascenseur car ils contribuent à leurs dysfonctionnements voire à leurs pannes:

- > Uriner ou laisser uriner votre animal.
- > Jeter des détritus, mégots ou objets dans la cabine, les rainures ou la gaine de l'ascenseur.
- Taguer et détériorer les boutons, portes et tout équipement.

Vous êtes bloqué dans un ascenseur?



Gardez votre calme et n'intervenez JAMAIS vous-même!

Les ascenseurs sont protégés contre les risques de chute et vous ne manquerez jamais d'air puisqu'ils sont naturellement ventilés. Pour vous signaler, conformezvous aux consignes de sécurité indiquées en cabine. Tous nos ascenseurs sont raccordés à une téléalarme, permettant l'intervention d'un spécialiste (environ 45 minutes).

C'est pour ces raisons de sécurité, que les enfants doivent toujours être accompagnés d'un adulte lorsqu'ils empruntent l'ascenseur.

